



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2020-346

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DRAAF

R32-2020-09-15-003 - Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter - ROUGEGREZ

Clément (4 pages)

Page 3

DRAAF

R32-2020-09-15-003

Contrôle des structures - Autorisation d'exploiter -
ROUGEGREZ Clément



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais,
Service de l'économie agricole**

Réf 62-20126
RéfDRAAF : 517

**Monsieur Clément ROUGEGREZ
Le Vert Galant – Commune de Beauval
80260 VILLERS BOCAGE**

Arrêté préfectoral portant autorisation relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter

**Le Préfet de la Région Hauts-de-France,
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 8 janvier 2018, et l'arrêté de subdélégation en date du 7 janvier 2020 ;

Vu l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Monsieur Clément ROUGEGREZ à VILLERS BOCAGE enregistrée complète le 12 mars 2020 ;

Considérant l'absence de demande concurrente au terme du délai de publicité fixé au 3 septembre 2020 ;

Considérant la surface sollicitée de 127 ha 97 a 53 ca ;

Considérant le projet d'installation de Monsieur Clément ROUGEGREZ ;

Considérant que la surface exploitée par Monsieur Clément ROUGEGREZ sera, après opération, de 127 ha 97 a 53 ca ;

Adresse : DRAAF Hauts-de-France – 818 rue Saint-Fuscien – CS 90059 – 80094 AMIENS CEDEX 3
Tél : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 - Mail : draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h15

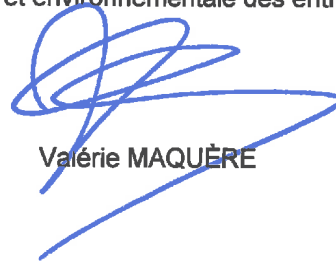
ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Clément ROUGEGREZ à VILLERS BOCAGE est autorisé à exploiter une surface de 127 ha 97 a 53 ca de terres, objet de la demande dont les références cadastrales sont listées en annexe.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Amiens, le 15 septembre 2020

Pour le Préfet, par délégation,
La Cheffe du service régional de la performance
économique et environnementale des entreprises



Valérie MAQUÈRE

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires. Cette décision ne vaut pas bail, l'accord du ou des propriétaires doit être recueilli pour exploiter les parcelles demandées. Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Di-rection des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

DRAAF Hauts de France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3
Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>
Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H30, le vendredi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H00

Annexe 1 : Liste des parcelles objets de l'autorisation d'exploiter

Communes	Références cadastrales	Superficie
BEAUVOIS	ZC 20	2 ha 39 a 90 ca
HESTRUS	C 650	ha a 83 ca
	C 665	ha a 1 ca
	C 669	ha 51 a 51 ca
	C 671	ha 3 a 96 ca
	C 667	ha a 19 ca
OEUF EN TERNOIS	ZL 56	1 ha 16 a 10 ca
	ZB 50	ha 67 a 25 ca
	ZB 57	ha 4 a 98 ca
	B 826	ha 20 a 98 ca
	B 829	ha 25 a 19 ca
	B 01	1 ha 38 a 15 ca
	ZB 28	12 ha 64 a 50 ca
	ZB 49	ha a 45 ca
	B 719	ha 1 a 47 ca
	B 720	ha 36 a 79 ca
	B 725	ha a 49 ca
	B 726	ha 18 a 22 ca
	B 727	ha 2 a 54 ca
	ZB 40	20 ha 48 a 60 ca
	ZB 55	2 ha 95 a 80 ca
	ZC 23	1 ha 65 a 00 ca
	ZB 48	1 ha 90 a 05 ca
	ZA 53	ha 40 a 00 ca
	ZB 01	ha 3 a 80 ca
	ZB 38	1 ha 30 a 80 ca
	ZL 53	1 ha 03 a 40 ca
	ZB 31	ha 57 a 80 ca
OEUF EN TERNOIS	B 721	ha 2 a 33 ca
	ZB 41	3 ha 58 a 80 ca
	ZB 02	1 ha 85 a 60 ca
	ZB 03	ha 38 a 40 ca
	ZB 56	1 ha 23 a 30 ca
	B 13	ha 65 a 30 ca
	B 14	ha 68 a 60 ca
	B 36	ha 91 a 60 ca
	ZA 05	1 ha 86 a 60 ca
	ZB 39	2 ha 88 a 90 ca
	ZC 44	7 ha 77 a 20 ca
	ZC 66	5 ha 92 a 40 ca
	ZB 59	ha 20 a 98 ca
	B 724	ha 1 a 89 ca
	ZL 24	ha 24 a 60 ca
	ZA 54	ha 24 a 30 ca
	ZL 55	ha 37 a 70 ca
	ZB 60	1 ha 73 a 07 ca
WILLEMAN	ZI 20	5 ha 06 a 60 ca
	ZD 19	8 ha 39 a 30 ca

DRAAF Hauts de France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3

Téléphone : 03.22.33.55.55 -- Fax : 03.22.33.55.50 - <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H30, le vendredi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H00

Communes	Références cadastrales	Superficie
	ZD 20	2 ha 70 a 10 ca
	ZE 16	2 ha 47 a 40 ca
	ZI 36	1 ha 31 a 10 ca
	A 207	2 ha 07 a 10 ca
	ZE 17	5 ha 04 a 40 ca
	ZE 08	ha 5 a 20 ca
	ZE 09	12 ha 38 a 40 ca
	ZD 10	1 ha 54 a 00 ca
	ZE 07 (partie)	4 ha 72 a 40 ca
	ZE 11	ha 26 a 00 ca
	ZE 18	1 ha 05 a 20 ca

Superficie totale :

127 ha 97 a 53 ca

DRAAF Hauts de France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3
Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>
Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H30, le vendredi de 8H30 à 11H45 et de 14H à 16H00